

## Avis de concession

### Section 1 : Pouvoir adjudicateur

#### I. 1 Nom et adresse

Commune de Vallorcine  
Mairie de Vallorcine, Chef Lieu, 74660 Vallorcine  
Code NUTS : FR718  
Point de contact : Nathalie BERNHARDT  
courriel : [mairie.vallorcine@wanadoo.fr](mailto:mairie.vallorcine@wanadoo.fr)  
téléphone : 04 50 54 64 81  
fax : 04 50 54 61 32  
adresse principale : <http://www.vallorcine.fr>  
adresse profil acheteur : <http://www.vallorcine.fr>

#### I. 3 Communication

Les documents de la concession sont disponibles en accès direct non restreint et complet à l'adresse suivante : <http://www.vallorcine.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les points de contact susmentionnés.

Les candidatures ou le cas échéant les offres doivent être renvoyées par courrier aux points de contacts susmentionnés.

### Section II : Objet

#### II. 1 Étendue de la concession

##### II. 1.1 Intitulé :

Concession de service public pour l'exploitation et l'aménagement du Refuge de la Pierre à Bérard

#### II. 2 Description

##### II. 2.4 Description des prestations

Le Concessionnaire sera en charge de l'exploitation et de l'aménagement du Refuge de la Pierre à Bérard, lequel est ouvert à minima du 15 juin au 30 septembre de chaque année. Il sera en charge de la gestion du service d'hébergement et de restauration, la gestion du refuge et de ses abords, son entretien, maintenance, gardiennage et ravitaillement, l'accueil et l'information du public, la gestion des réservations en période d'ouverture et de fermeture, la mise en place d'animations et d'actions de promotion du refuge, la gestion des interactions avec les services de secours en montagne, et, en dehors des périodes d'ouverture, la mise en hivernage et des-hivernage et la réalisation de visites périodiques du refuge. Le concessionnaire devra également réaliser des aménagements de nature à améliorer les conditions d'exploitabilité du refuge.

L'exploitation du refuge s'effectuera aux risques et périls du concessionnaire qui se rémunérera directement auprès des usagers selon des tarifs dont les montants et les indices d'évolution seront fixés au sein de la concession.

Le Concessionnaire versera à la commune, dans le respect des dispositions de l'article 31 de l'ordonnance du 29 janvier 2016, un droit d'entrée correspondant à la valeur non amortie des immobilisations biens de retour du périmètre concédé, de l'ordre de 1000 euros.

En contre partie de la mise à disposition des biens immeubles et du droit d'exploiter, le concessionnaire versera à la Commune une redevance constituée d'une part fixe et d'une part variable en fonction de son chiffre d'affaire.

##### II. 2.5 Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères ci-dessous :

Critères n°1 : Modalités d'Exploitation du refuge et qualité du service : offre, positionnement tarifaire et qualité du service

Critère n°2 : Conditions économiques et financières : Montant de redevance proposé et équilibre financier du contrat

Critère n°3 : Aménagement et entretien du refuge : qualité du programme et délais de réalisation

##### II. 2.7 Durée de la concession

début : 1/06/2017 fin : 31/05/2022

### Section III : renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### **III. 1 Conditions de participations**

#### **III.1.1 Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Liste et description succincte des conditions, indications et documents requis :

- lettre de candidature signée par le candidat
- le cas échéant, pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat
- extrait K-bis
- déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles 39 et 42 de l'ordonnance n° 2016-65 du 26 janvier 2016 et que les renseignements et documents fournis à l'appui de sa candidature sont exactes ;
- pour les personnes assujetties (article L. 5212-1 du code du travail) à l'obligation définie aux articles L.5212-2 et suivants du code du travail, une déclaration sur l'honneur datée et signée, indiquant que le candidat a souscrit à ses obligations
- certificats délivrés par les administrations et organismes compétents établissant que le candidat a souscrit à ses obligations fiscales et sociales au 31/12/2015

#### **III. 1.2 Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection, indications des informations et documents requis :

- chiffres d'affaires globales concernant des prestations similaires à celles objet de la présente concession de service public au cours des trois derniers exercices clos disponibles
- bilans et compte de résultat concernant des prestations similaires à celles objet de la présente concession pour les trois derniers exercices clos disponibles
- attestation d'assurance responsabilité et professionnelle pour l'activité objet de la délégation

#### **III. 1.3 Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indications des informations et documents requis :

- un mémoire présentant le candidat, son savoir faire en matière de gestion de refuge et en rapport avec l'objet de la concession de service public
- références du candidat au cours des trois dernières années en rapport avec l'objet de la concession de service public ou équivalent
- renseignements relatifs à la qualifications professionnelles dont le candidat dispose et notamment le cas échéant : diplôme universitaire de gardien de refuge, permis d'exploitation d'un débit de boissons, formation suivie en matières d'hygiène et de sécurité alimentaire
- note décrivant les moyens techniques et humains (effectifs par catégorie de personnel, outillage, matériels...)
- le cas échéant tout document permettant d'attester de la capacité du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers

### **Section IV. Procédure**

IV.2 Renseignements d'ordre administratif

#### **IV.2 .2 Date limite de réception des candidatures**

**07/10/2016 à 12 heures**

#### **IV.2.4 Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation :**

Français

### **Section VI : Renseignements complémentaires**

#### **VI.3 Renseignements complémentaires :**

Les candidats transmettront leur candidature sous enveloppe fermée portant la mention « Concession de Service Public – Bérard – ne pas ouvrir ». leur candidature devra parvenir aux contacts susmentionnés avant la date et l'heure limite de réception soit par remise en main propre contre récépissé soit par voie postale en lettre recommandée avec accusée de réception.